INFORMATIONS MUNICIPALES AVRIL 2024

ATTENTION : TRAVAUX EN PREVISION SUR DEUX ANNEES

Une réunion de concertation a eu lieu le 10 avril à CHEMY, avec les services de la MEL, du Département, les élus de Gondecourt, Camphin-en-Carembault, Phalempin, Seclin et Chemy et les services concédés.
Objectif : planifier l'ensemble des travaux routiers prévus sur les deux années 2024 et 2025.

1) Travaux sur le giratoire sud de Seclin (ferme du Paradis) à partir de juin 2024 pour 6 mois (travaux MEL) ;
2) Travaux sur la RD 925, traversée de Camphin-en-Carembault à partir de septembre 2024 pour 7 mois (travaux département) ;
3) Travaux sur le rond point nord de SECLIN à partir d'Octobre 2024 (travaux MEL) ;
4) Travaux d'assainissement sur la RD62 rue du château à Chemy à partir d'avril 2025 pour 3 mois ;
5) Travaux sur la RD 62 traversée de CHEMY à partir d'Août 2025 pour 6 mois (travaux département).

La circulation sera majoritairement alternée et pas coupée (sauf quelques nuits pour le giratoire) mais cela causera des perturbations sur le trafic routier

Aménagement du giratoire sud de Seclin dit « giratoire hollandais »

HORAIRES SERVICES MUNICIPAUX en MAI

Jours féries en Mai:
1er mai—8 mai—
9 mai—20 mai
Les services municipaux, seront fermés ces jours précités et :
Pour le secrétariat de mairie : **le 10 et 11 mai**
Pour la médiathèque la semaine du **6 au 12 mai inclus et le 19 mai**

Une nouvelle association à CHEMY :

« Un coup d'œil dans le rétro… »

Objectif : valoriser et présenter le patrimoine de CHEMY

Président : Maxime Wartelle
Vice-président : Jean-Raphaël Duchateau
Trésorière : Annie Foulon
Trésorière adjointe : Marie-Christine Menu
Secrétaire : Sébastien Gadenne
Secrétaire adjointe : Nadine Caux

Membres d'honneurs : Réjane Maniette et Gilbert Charlet pour leur contribution à la mémoire de Chemy.

Vous avez des documents, photos, arbres généalogiques, témoignages, articles de presse etc… de nature à reconstituer le passé et la vie des habitants de Chemy, n'hésitez pas à contacter l'association par mail : **chemyretro@gmail.com.**

Vous pouvez également participer à la prochaine réunion :
le 24 Avril 18h30 en Mairie

DATES A RETENIR

- **8 mai** : Commémoration du 8 mai 45
- **15 mai** : L'heure du conte : Médiathèque « Louis Malle » 17h15 thème « Maman Papa » à partir de 3 ans
- **9 juin** : Elections Européennes
- **13 juin** : Rencontre littéraire : Franz-Olivier GIESBERT : *organisée par la commission Citoyenneté*
- **18 juin** : Commémoration du 18 juin
- **21 Juin** : Fête de la musique : *organisée par la commission animation*
- **28 Juin** : Fête de l'école : *organisée par les Enseignantes et l'Association de Parents de CHEMY*
- **30 Août** : Fête de la moisson
- **7 et 8 septembre** : Week-end des associations

Pour retrouver toutes les informations :
Site: https://chemy.fr/ ou FB: @villagedechemy ou panneau d'informations et IntraMuros

ELECTIONS EUROPEENNES : DIMANCHE 9 JUIN 2024

En France métropolitaine, les élections européennes de 2024 sont programmées le dimanche 9 juin, en un seul tour.
Les citoyens européens inscrits sur les listes électorales élisent en France 81 députés.
Au total, 705 députés élus au suffrage universel direct au sein des 27 pays membres siègent au Parlement européen, dont les séances plénières se réunissent dans les hémicycles de Strasbourg ou de Bruxelles.
C'est la seule institution européenne directement élue par les citoyens. Dotée de vastes compétences législatives et budgétaires, elle détermine, avec les représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, le cap suivi par le projet européen.

Pour voter il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin et être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur les listes électorales en vous rendant en mairie ou sur le site internet officiel de l'administration française www.service-public.fr

Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée au :
1er mai 2024 pour les inscriptions en ligne (www.service-public.fr) ;
3 mai 2024 pour les inscriptions par courrier, en mairie ou en consulat.

Le scrutin sera marqué par une nouveauté, en matière de procurations, puisque pour la première fois il va être possible à certains électeurs de faire toute la démarche de façon entièrement dématérialisée.
Il y aura donc trois moyens différents d'établir une procuration.

1) Par le biais du formulaire CERFA n°12668*03

Formulaire disponible en ligne sur le site service-public.fr (Cerfa 14952*03) ou à la gendarmerie ou commissariat de police. Ce formulaire rempli doit être validé en vous présentant à la gendarmerie ou commissariat .
Si impossibilité de se déplacer pour raison de santé, la gendarmerie ou la police peut se déplacer sur
demande.

Une procuration peut être donnée à un mandataire inscrit sur une autre liste électorale que celle de Chemy mais doit venir voter à Chemy

2) Par téléprocédure

Se connecter sur la plate forme « Maprocuration.gouv.fr » et remplir le formulaire . Puis faire valider la demande en se présentant dans un commissariat ou en gendarmerie muni du numéro d'enregistrement qui vous aura été délivré.

3) Nouveauté pour les Européennes : Dématérialisation totale

Différence avec la téléprocédure: Le mandant ne doit plus se présenter en Gendarmerie ou Commissariat MAIS : le mandant doit être en possession d'une Carte Nationale d'Identité nouveau format. Et doit avoir fait attester son identité numérique (attestation valable 5 ans) par le dispositif France Identité.

L' identité numérique c'est quoi ???

France Identité Numérique

Un utilisateur qui souhaite faire certifier son identité numérique peut en faire la demande dans l'application France identité. Il lui est alors demandé de saisir son code personnel, de « lire » sa carte d'identité via NFC, ce qui génère un QR-Code.
Muni de ce code, l'usager peut prendre rendez-vous **dans une mairie habilitée à effectuer la vérification.**

En mairie, l'agent commencera par scanner le QR-Code présenté par l'usager, puis contrôlera informatiquement sa carte d'identité. Il va ensuite prendre les empreintes digitales de la personne sur le DR (dispositif de recueil). Car en aucun cas, l'agent en mairie ne sera informé du succès ou de l'échec de la comparaison des empreintes .
L'usager aura la réponse par mail dans 24 à 48 heures. Si tout va bien (empreintes conformes), l'usager reçoit une notification lui indiquant que son identité est désormais certifiée – cette certification est valable cinq ans. Le ministère annonce que d'autres usages seront développés au fil du temps.